



# LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques  
Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales  
et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les  
activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation  
et de propagande syndicale.

## Sommaire:

	Page
Soyons fiers de notre syndicalisme ....	1
Conseil Supérieur Syndical ....	8
Ce qu'ils veulent ....	22



Charpentier A.  
1957, Gilford.

10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale  
1231, DE MONTIGNY EST, MONTRÉAL

# BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Capital versé et réserve .....	\$ 11,000,000
Actif, plus de .....	\$150,000,000

---

La grande banque du Canada français.

---

260 succursales au Canada, dont 218 dans la province de Québec, et 63 dans l'île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.



*La Banque Provinciale du Canada remercie tous ses clients et amis du patronage qu'elle en a reçu durant l'année écoulée et les prie d'agréer ses meilleurs vœux pour celle qui commence.*

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA





# La Vie Syndicale

## Soyons fiers de notre Syndicalisme

Voilà un titre d'article qui peut en même temps nous constituer un mot d'ordre. Et nous avons pleinement raison de le mettre d'avant, de nous en faire un drapeau qui doit claquer librement à la tête des phalanges syndicales. Oui, soyons fiers de notre syndicalisme catholique et n'allons pas tenter de le diminuer, de l'amender, de le transformer sous prétexte d'en faire une marchandise plus acceptable pour ceux que nous tentons d'enrôler dans nos rangs.

Ce n'est pas sans motif que nous abordons ce sujet de fierté syndicale catholique — je devrais dire de fidélité syndicale catholique — dans notre bulletin. Plusieurs syndiqués, et des mieux intentionnés et des plus dévoués, trouvent très lourde l'appellation « catholique », adjointe au syndicat de métier. On veut garder les principes, on veut la présence de l'aumônier et ses conseils, mais on trouve nuisible à l'épanouissement syndicale la confessionnalité officiellement déclarée des syndicats. On dit que ce n'est pas pour soi, qu'on s'en trouve bien, mais que c'est pour les autres... ceux qui ne sont pas encore syndiqués. Nous comprenons très bien la situation et nous admettons que dans un pays de liberté et saturé de l'esprit protestant du libre-examen, ce fut, dès le début de notre

Tél. LAncaster 7700 - 3378

**LA CIE J. & C. BRUNET LIMITEE**

Plomberie - Couverture  
Electricité - Chauffage

1095 BOULEVARD SAINT-LAURENT  
MONTREAL

mouvement, un handicap considérable. L'opinion publique n'était pas faite à la chose et il a fallu combattre une mentalité. Petit à petit cette mentalité s'est réformée, s'est habituée à la confessionnalité et aujourd'hui il est assez rare que nous attrapions des quolibets à ce sujet; c'est du reste très honorable de souffrir quelque désagrément pour avoir affiché sa foi ouvertement.

Que nos syndicats, dans le début, eussent jugé bon de ne pas s'ajouter ce qualificatif glorieux de « catholique », nous ne demanderions pas aujourd'hui qu'il le soit, les raisons de s'abstenir aujourd'hui restant les mêmes que dans le passé. Mais par contre, si dans le temps, après mûre réflexion et libre discussion, il a été décidé d'afficher hautement le catholicisme de nos syndicats, nous ne voyons pas bien pourquoi nous rétrograderions et diminuerions l'intégrité de notre nom; nous n'en tirerions aucun profit d'ordre matériel et nous risquerions de passer pour des lâcheurs, ou au moins, pour des gens que le respect humain influence et même dirige.

Soyons donc fiers de notre catholicisme et affichons-le sans prétention, mais sans vergogne, partout et toujours.

M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du travail exprimait, en septembre 1928, au cours du Congrès de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens (Munich) une opinion très franche et tout à fait acceptable sur la conduite à tenir et sur l'attitude à prendre vis-à-vis la diversité des organisations ouvrières. Il saluait en même temps, en termes non équivoques, le syndicalisme chrétien et lui conseillait de tenir bien haut le flambeau de sa doctrine et de ses principes. Citons plutôt :

« Ce que je veux demander aux syndicats chrétiens, dit notamment M. Albert Thomas, c'est d'affirmer hautement et pleinement l'idéal qui attire vers eux des foules nombreuses et croyantes. De même que tout à l'heure, je revendiquais la liberté philosophique et politique des fonctionnaires, de même après mûre réflexion, après avoir été, moi aussi, sollicité, tenté par l'idéal de l'unité ouvrière complète, je crois qu'au moins à l'heure actuelle, en attendant la réalisation d'un rêve peut-être irréalisable, celui d'une foi commune à tous, d'un système philosophique total, tout entier fondé sur l'action de la pensée du syndicalisme, pour de longues années encore, nous aurons besoin, pour susciter toutes les forces ouvrières, pour attirer toutes les masses travailleuses vers cette organisation libre, autonome, qu'est l'organisation professionnelle, vers cette action de pleine autonomie morale qu'est l'action syndicale, nous aurons besoin que les croyances, que les fois



particulières s'affirment et agissent, unissant dans le cœur des différents hommes l'idée syndicale à leurs aspirations politiques et religieuses, à tout ce qui leur apparaît comme leur raison d'être, à tout ce qui les porte vers une vie humaine supérieure, vers une civilisation plus haute. »

« Dans cette pensée, je veux saluer l'organisation chrétienne. Dans cette pensée, je veux former le vœu qu'elle développe pleinement son principe. »

« Ce n'est pas en tentant de réduire et de restreindre, prudemment et presque honteusement, nos actions particulières, ce n'est pas en voilant les principes qui nous animent dans l'intimité de nos âmes, bien au contraire, c'est en nous efforçant d'élever au plus haut nos idéals respectifs, en les dévoilant dans leur pureté, dans leur intégrité, en cherchant à comprendre chaque jour davantage les nobles aspirations qui nous les font concevoir, que nous pourrons le mieux les assembler et les unir, et que nous créerons la possibilité de porter nos regards vers des pensées et des actions qui nous soient communes à tous. »

(Cf. Informations sociales, Vol. XXVIII, P. 195 No 6, Bureau International du travail).

Nous avons tenu à citer au long cet extrait de discours s'adressant sans doute aux syndicats chrétiens, mais pouvant convenir parfaitement aux syndicats catholiques, à cause des affinités de doctrine et d'idéal qui unissent ceux-ci à ceux-là.

Cette citation intéressera sans doute nos adversaires du mouvement américo-international, par ce fait qu'elle donne sur un sujet débattu l'opinion d'un des leurs, anciens dirigeant de la Fédé-

## **Semi-ready Tailoring**

Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.

**472, rue Guy**

**MONTREAL**

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

ration internationale des syndicats ouvriers (Fédération d'Amsterdam) à laquelle le Congrès des métiers et du travail est affilié depuis 1920.

Nos syndicats doivent « affirmer hautement et pleinement l'idéal qui attire vers eux des foules nombreuses et croyantes ». Nous ne devons ni « réduire ni restreindre, prudemment ou presque honteusement, nos actions particulières » ; nous ne devons pas non plus voiler « les principes qui nous animent dans l'intimité de nos âmes ». En définitive, c'est en laissant s'épanouir un idéal dans toute sa force, en lui laissant la liberté de se traduire en pleine lumière, sans le combattre ni le comprimer, que nous les travailleurs aurons le plus de chance d'arriver à un sain esprit de coopération et de bonne entente qui amènera la progression de la classe ouvrière vers le bien-être moral et matériel. La liberté syndicale ne doit donc être contestée à aucune organisation ouvrière respectueuse des lois du pays et de l'ordre établi. Soyons assez psychologues, assez observateurs pour être convaincus que l'unité de pensée et d'action syndicale est une impossibilité que nous devons combattre et rejeter, dussions-nous, un temps, avoir été, à l'instar de M. Albert Thomas, sollicités, tentés par l'idéal de l'unité ouvrière complète.

Ce qu'il faut, c'est pour toute organisation ouvrière socialement acceptable, une liberté saine et un esprit de respect à l'égard de ceux qui ne participent pas à sa doctrine ou à ses principes.

Ce qu'il faut aux syndicats catholiques, pour revenir à notre sujet, c'est d'affirmer hautement et pleinement leur idéal sans jamais voiler les principes qui les animent.

C'est encore garder dans son intégrité le patrimoine qui leur a été confié par leurs devanciers, si, pour un mouvement jeune comme

Tannerie : 4900 rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Limitée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,  
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL



le nôtre, nous pouvons utiliser cette expression plutôt convenable aux organisations vieilles. Et nous soutenons que le caractère catholique de nos organisations hautement soutenu par leur doctrine comme clairement indiqué par leur appellation, est un patrimoine inviolable.

Portons donc bien haut notre titre d'organisation catholique. Par là, nous déclarons au public que les principes qui régissent notre action syndicale, sont appuyés formellement sur la religion catholique révélée; qu'en matière de propriété, d'organisation de la société, de salariat, de grève nous professons ce qu'enseignent l'Eglise et ses évêques. Nous ne voulons pas persécuter ceux qui ne partagent pas notre foi; nous demandons simplement qu'on nous laisse suivre les directives de la nôtre.

Les objections sur ce point viennent d'une mésintelligence du syndicalisme catholique. Un patron protestant même peut-il avoir objection à employer des syndiqués catholiques? Aucunement, pas plus qu'un patron catholique peut avoir de scrupule à employer des syndiqués neutres. Ce que le patron veut de ses ouvriers, c'est un travail consciencieux; il laisse la liberté de croyance à chacun. Les catholiques ont le devoir de se syndiquer confessionnellement; c'est de leur affaire et cette qualité de syndiqué catholique ne peut en pratique que donner un gage sérieux à l'employeur que son ouvrier sera consciencieux au travail ou du moins sera censé l'être. Le patron protestant qui possède une industrie dont la main d'œuvre s'alimente au sein d'une population majoritairement catholique, doit être assez large de vue pour laisser cette main d'œuvre se syndiquer selon sa conscience. Autrement, il n'à qu'à déguerpir et ouvrir de nouveaux ateliers dans des centres où sa foi prédomine.

Quant au public que la question intéresse très indirectement, il doit d'abord se mettre en tête que la question d'organisation et de sa confessionnalité est une question qui relève de l'Eglise et des ouvriers. Le public catholique doit être bien heureux que les ouvriers catholiques entendent être fidèles aux enseignements de l'Eglise: c'est une garantie de paix sociale et de prospérité pour la nation.

La question ouvrière n'est pas une simple question d'affaires; elle a son côté économique, soit; mais elle a aussi son côté moral. Le travail de l'homme n'est pas une marchandise inerte; c'est son

activité, inséparable de sa personnalité, qu'il met à la disposition du patron, moyennant salaire; ce salaire n'est conséquemment pas le prix d'une marchandise, il a un rôle plus élevé, il fait participer une créature humaine aux biens terrestres nécessaires à l'entretien de sa vie propre et de celle de sa famille; le salaire a donc un aspect moral que ne doivent ignorer ni les patrons ni les ouvriers. Et l'on pourrait ainsi continuer la démonstration, faire sentir combien la question du pain et du beurre est intimement liée à la morale, à la vie chrétienne, à Dieu. L'ouvrier a tout intérêt à ce qu'il en soit ainsi et que l'Eglise s'efforce de faire comprendre au capital ses devoirs envers le travail. De même aussi, le patron a intérêt que l'ouvrier sache que le salaire qu'il reçoit doit être consciencieusement gagné.

Enfin, que ceux de nos amis qui rêvent généreusement d'une unité irréalisable dans l'ordre syndical, se consolent par l'espérance fondée qu'on peut, même au sein d'organisations diverses, réaliser une unité de front suffisante au maintien des conditions de travail et au progrès des améliorations sociales. Les syndicats catholiques sont toujours disposés à faire des cartels avec toute organisation sérieuse et responsable, cartels, qui cela va de soi, devront respecter l'autonomie syndicale dans ce qu'elle a d'essentiel. Le procédé du cartel suppléera dans une mesure presque adéquate au manque d'unité syndicale et la classe ouvrière pourra continuer sa marche ascendante vers le mieux-être dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel.

GERARD TREMBLAY.

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

**MONTY, LEFILS & TANGUAY**

**POMPES FUNEBRES**

**CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE**

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

**1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900**



# Enseignement Technique

DE LA

## Province de Québec

---

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

### COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

### COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

---

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

- MONTREAL

## Conseil Supérieur Syndical

Le Conseil supérieur des syndicats catholiques nationaux de Montréal est devenu une réalité. On a procédé à sa brillante inauguration, vendredi le 14 décembre dernier. S. G. Mgr Gauthier, archevêque administrateur de Montréal, qui ne manque aucune bonne occasion d'encourager les initiatives syndicales, a bien voulu présider cette mémorable soirée qui réunissait près de 300 syndiqués dans la salle principale des syndicats catholiques. Une assistance d'élite, tout ce que le syndicalisme catholique compte de chefs actifs et d'officiers zélés. De façon particulière, il faut noter la présence des R. P. Langlais, provincial des Dominicains; G. Villeneuve, provincial des Oblats de Marie; de M. l'abbé Chayer, secrétaire de Mgr l'Archevêque; enfin, des membres religieux et laïques du Conseil supérieur syndical: le R. P. R. Villeneuve, O.M.I., supérieur du Scolasticat d'Ottawa; le R. P. Maltais, o.f.m.; le R. P. Parent, C.S.R., professeur de théologie à Ottawa; le R. P. Léon Lebel, S.J., professeur de théologie à Montréal; MM. les abbés A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales; L. A. Lafortune, assistant-directeur; T. Paquette, aumônier du Syndicat des employés de magasin; J. Bertrand, aumônier du Syndicat du tramway. Le R. P. Forest, souffrant de la grippe, était représenté par son Provincial.

Les membres laïques étaient aussi présents, moins un. Nommons donc: MM. C. Bernier, président du Conseil Central; O. Filion, 1er vice-président de la C. T. C. C.; G. Tremblay, 1er directeur de la C. T. C. C.; P. Laganière, E. Provost, J. B. Délisle, A. Charpentier, E. Ouellette, A. Durand.

M. C. Bernier, président du Conseil Central, a souhaité la bienvenue aux distingués visiteurs dans les termes suivants:

Monseigneur,

Révérands Pères,

MM. les Aumôniers,

Chers confrères.

Le Conseil Central des syndicats catholiques, par la voix très humble de son président, est heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue la plus cordiale; à vous particulièrement, Monseigneur, qui venez nous apporter, après tant d'autres, un témoignage nou-



veau de votre sympathie et de votre encouragement; à vous, qui fûtes l'initiateur du syndicalisme catholique à Montréal et qui en êtes resté le père bien-aimé; à vous aussi Messieurs, du clergé régulier de cette province, qui venez d'accepter de bonne grâce une nomination au Conseil supérieur des syndicats catholiques dont nous fêtons ce soir, l'inauguration; à vous mêmes, MM. les abbés qui êtes nos aumôniers aussi sages dans la direction que dévoués dans l'action; à vous enfin, mes chers confrères, délégués au Conseil, officiers de syndicats ou simples syndiqués, qui avez appris avec satisfaction, je dirai même plus, — avec enthousiasme — la création de ce sénat syndical dont le moins qu'on puisse dire à sa louange est qu'il répond à un besoin naturel du syndicalisme catholique et qu'il deviendra incessamment un rouage essentiel de notre organisme corporatif.

Monseigneur et révérends Pères, si le syndicalisme ouvrier catholique accepte de grand cœur l'établissement du Conseil supérieur syndical, c'est qu'il n'a pas peur de la vérité mais, qu'au contraire, il en a soif. Nous n'y craignons nullement quelque entrave à notre autonomie, car nous savons que ce Conseil la respectera en matière d'administration syndicale ou de régie interne, car nous savons aussi que le mot si fière: « autonomie » doit se courber et s'effacer en face de la morale catholique. Et nous n'avons pas peur de cette morale catholique, mais nous l'aimons et nous la recherchons; nous l'avons déjà prouvé en acceptant de nous syndiquer confessionnellement et nous le disons chaque jour, en nous réclamant de *Rerum Novarum* et de *Singulari Quadam*. Que nous désirions rendre plus sûre notre conformité d'action syndicale à la morale sociale de l'Eglise, il n'y a pas à s'étonner; le problème social que nous tentons chaque jour de solutionner est rempli d'inconnus, de difficultés et de pièges. Même dans le cas où les grands principes chrétiens sont admis par tous, il a danger que la chaleur de l'action, l'énerverment des combats, l'importance des enjeux troublent notre entendement et faussent rapidement les directives qui en doivent découler. Le Conseil supérieur des syndicats catholiques, composé à la fois d'hommes de doctrine et d'hommes d'expérience, est l'instrument providentiel qui rectifiera nos jugements parfois mal étayés et trop rapides et qui nous permettra de suivre aussi bien qu'il est humainement possible de le faire, les directions uniquement vraies de l'enseignement social catholique.

Sous un autre point de vue et qui n'est pas à dédaigner, la constitution de ce Conseil qui appelle à lui les plus brillantes lumières

théologiques et philosophiques de nos grands ordres religieux, en imposera certes par sa valeur et aux employeurs, et aux ouvriers comme au grand public. Les décisions qui émaneront de ses sages délibérations feront autorité. Nos syndicats catholiques en retireront d'appréciables avantages.

Il me reste à accomplir un devoir avant de reprendre mon siège, c'est celui de féliciter publiquement M. l'abbé Boileau, notre cher directeur des Œuvres sociales, d'avoir conçu l'établissement de ce Conseil supérieur syndical, modelé un peu sur des organisations du genre en Belgique. M. le Conseiller moral vous en parlera du reste avec connaissance et à propos et je l'invite dès à présent, si vous le permettez, à vous en causer aimablement comme il sait le faire. Merci. »

M. Bernier invita ensuite M. l'abbé Boileau, directeur des Œuvres sociales et l'initiateur du nouveau Conseil supérieur, à dire ce qu'il pensait de ce nouvel organisme et ce qu'il en espérait de bien pour l'avancement du syndicalisme catholique. Nous sommes heureux de publier intégralement le texte de M. le Directeur général ds Œuvres Sociales; ce fut sans contredit la pièce d'importance de la soirée.

Monseigneur,

Mes Révérends Pères,

Messieurs.

Si nous devons mettre sous vos regards le spectacle des effectifs de nos syndicats de Montréal, ce n'est pas l'exigüité de cette salle qu'il faudrait utiliser, mais bien les vastes dimensions des plus grandes salles publiques de notre métropole. Ce sera, je l'espère, une joie et un triomphe que nous vous procurerons, un jour, Monseigneur si, comme nous l'escomptons, le Bon Dieu daigne continuer de bénir nos activités.

Tel. Amherst 1431

**E. DUSSAULT**  
ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,  
Divisions et angles métalliques, etc.  
Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

- - -

Montréal



Pour le moment nous nous contentons de grouper autour de votre Bien Aimée Grandeur, les officiers et l'élite de nos trente groupements et de nos cinq ou six mille syndiqués.

Le spectacle est moins grandiose, mais il supplée visiblement à la majesté par une intimité et une sincérité de sentiments que vous avez entendu se formuler si spontanément, tout-à-l'heure, par la bouche de monsieur le Président du Conseil.

Je puis certifier, en effet, que vous avez en ce moment sous les yeux un état major de la grande armée ouvrière, parfaitement soumis aux directions de l'église et qui croit fermement que c'est uniquement par l'application des principes sociaux catholiques, comme les entend, non pas telle ou telle école, non pas tel ou tel individu, mais comme les entend la sainte Eglise de Dieu dirigée par les infallibles Pontifes, que le problème ouvrier sera solutionné.

Tous les ouvriers ici présents savent et reconnaissent hautement que l'Œuvre du syndicalisme ouvrier ne consiste pas à poursuivre un but unique comme veulent le prétendre deux camps opposés, mais qu'elle poursuit deux fins inséparables et sacrées.

Elle n'est pas une œuvre purement économiques comme le veulent les tenants des organisations neutres, mais soucieuse avant tout du salut des âmes, elle est une œuvre morale au premier chef. Les droits de Dieu, les droits de l'âme, les droits d'autrui forment les articles essentiels et inséparables de son programme économique.

Elle n'est pas, non plus, il faut bien le reconnaître une œuvre purement spirituelle, comme le voudraient les vieux disciples du système économique-libéral.

L'objectif expressément assigné par Léon XIII aux associations corporatives, est l'acquisition pour la classe ouvrière, du bien être, de l'aisance, de la prospérité domestique, de la sécurité pour la vieillesse, en un mot, pour employer son expression : le but qu'elles se proposent doit consister dans l'accroissement « le plus grand possible, des biens du corps, de l'esprit et de la fortune. »

Le rôle des organisations ouvrières est donc la direction de la marche ascensionnelle des classes laborieuses vers leur mieux-être social. Il doit remplir cette mission qui lui est dévolue avec un grand esprit surnaturel, un grand esprit de justice, un grand sens des réalités, ayant sans cesse en vue le bien des âmes, la prospérité industrielle et la pacification sociale.

Comment exercer intégralement cette double mission, et faire marcher de front les intérêts spirituels et les intérêts matériels, c'est là le rôle de la science sociale catholique.

Nous ne sommes pas de ceux qui marchent à l'aventure, sans guide ni boussole.

Nous ne sommes pas de ceux qui entendent attirer à eux les masses populaires par de vaines récriminations, de basses flatteries, ni en faisant miroiter à leurs yeux des mirages trompeurs.

Nous ne sommes pas de ceux qui réclament à tort et à travers toutes sortes de mesures, sans se demander quelle répercussion ces agitations pourront amener au point de vue de l'ordre au point de vue de la vérité, au point de vue de la justice, au point de vue de l'équité qui doit enfin de compte cimenter l'accord entre les diverses classes de la société.

Nous avons à réclamer les DROITS de la classe ouvrière.

Voilà notre tâche auguste et sacrée !

Mais ces droits, quels sont-ils ? Quelle est leur étendue ? Où sont leurs limites ? Dans quel sens viennent-ils en conflit avec le droit des autres ? De quelle manière faut-il procéder pour les faire triompher ?

Ce n'est pas le premier démagogue venu qui peut s'arroger le droit et l'autorité de répondre à ces questions et à tant d'autres que suscite la complexité du problème social.

Et je comprends la réflexion si spontanée que fait le Comte de Mun dans son beau livre « Ma vocation sociale », lorsqu'il raconte ses anxiétés et celles de ses amis, au sujet des Cercles ouvriers catholiques, qu'ils avaient fondés et dont ils voulaient assurer la bonne direction :

« Nous avons senti très promptement la nécessité, dit-il, d'appuyer notre action sur un corps de doctrines mûrement élaborées, dont nous cherchions les principes dans l'enseignement traditionnel de l'Eglise, et de la fortifier en la présentant comme la forme extérieure d'un vaste mouvement d'idées. »

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

**MICHEL CHOUINARD**

ENTREPRENEUR  
FERBLANTIER COUVREUR.  
CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461



C'est alors qu'ils conçurent l'idée d'adjoindre au Comité de l'œuvre un Conseil d'études, composé de théologiens et de sociologues, à qui, en définitive, devait être confié le soin de donner le mot d'ordre.

Nous retrouverons dans la liste des membres de ce Conseil, les noms des hommes les plus célèbres de cette époque : L'illustre paléographe, Léon Gauthier, l'auteur de la Chevalerie et des épopées Françaises.

L'illustre dominicain, Monsabré, qui tint pendant un quart de siècle, les auditoires de Notre-Dame de Paris, sous l'empire de sa parole.

Le marquis de la Tour-du-Pin qui nous a laissé dans son très fort volume : « Vers un Ordre social Chrétien » des jalons de route extrêmement précieux pour les hommes d'actions sociale.

Le Père de Pascal, l'éminent jésuite, apologiste, historien, économiste, dont toutes les œuvres aussi érudites que variées forment les éléments d'une bibliothèque sociale.

L'abbé d'Hulst qui devint plus tard le recteur très estimé de l'Institut Catholique de Paris et dont les Conférences de 1896 à Notre-Dame, sur la morale sociale constituent une des plus puissantes synthèses de la doctrine sociale de l'Eglise.

Enfin Henri Lorin, juriste, sociologue, qui devait devenir plus tard, le fondateur, le président et l'un des conférenciers les plus avisés des Semaines sociales de France.

Faisant passer tous ces noms glorieux sous sa plume, et d'autres encore que je néglige, le Comte de Mun, leur rend hommage d'un cœur ému, pour tout ce qu'il doit, durant sa longue carrière à leurs leçons et à leurs travaux. C'est sous l'empire de la même sollicitude de rester inébranlablement attachés à l'enseignement traditionnel de l'Eglise et aux directives pontificales que nous avons cru devoir faire appel à nos grandes communautés religieuses et leur demander des collaborateurs éclairés qui pourraient nous apporter le concours de leur lumière, et de leur expérience et de leur sagesse.

Je puis dire dès ce soir que le succès de nos démarches a dépassé nos espérances.

Aucune des communautés où nous avons frappé n'a songé à se soustraire à cette demande de contribution intellectuelle que nous formulions en votre nom, Monseigneur.

C'est au contraire avec empressement et enthousiasme que notre proposition a été reçue partout.

Leur réponse, vous l'avez, ce soir, sous les yeux, messieurs, elle est extrêmement sympathique et merveilleusement brillante.

L'ordre des Rédemptoristes vous présente le Père Alphonse Parent, professeur de Philosophie au scolasticat de son ordre à Ottawa.

L'ordre de St-François, vous concède sur demande spéciale, le Père Ludovic Maltais, dont plusieurs d'entre vous ont lu avec intérêt la brillante thèse sur les Syndicats Canadiens, qu'il passa à l'université Catholique de Washington.

La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée fait le très beau geste de nous offrir le Père Rodrigue Villeneuve, supérieur du scolasticat St-Joseph à Ottawa, professeur à l'Ecole Supérieure de Théologie de l'université de la Capitale. Auteur d'un beau livre d'action chez les jeunes, intitulé: « L'un des vôtres », conférencier régulier de nos semaines sociales.

L'ordre de St-Dominique vous envoie le Père Ceslas Forest, l'imminent professeur de Philosophie et des Sciences sociales de l'Université de Montréal.

La Compagnie de Jésus vous concède celui que vous appelez de vos vœux le Père Léon Lebel, professeur de Philosophie au scolasticat de la rue Rachel, l'instigateur et l'avocat dévoué de la future institution des Allocations familiales dans notre Province.

Mes révérends Pères, je vous présente au nom de mes collègues, Messieurs les abbés Lafortune Bertrand et Paquette et au nom de tous nos ouvriers syndiqués, l'assurance de la plus cordiale bienvenue et l'expression de notre vive gratitude.

Rés. 6879 St-Denis Tél. CAL. 0799

**Aldéric Blain, M.A.L.**

de

**Blain et Fauteux, Avocats**

Immeuble Duluth, Ch. 22.

Lancaster 4469.

**84, OUEST, NOTRE-DAME**

**MONTREAL**

Tél. BELair 1794

**Moineau & Guimond Ltée**

**Bois et Charbon**

ECOSSAIS — GALLOIS —  
AMERICAIN et CANADIEN

**5562 St-Hubert, Montréal**



Vous représentez, ce soir, mes révérends Pères, d'une manière vivante la sympathie de vos communautés religieuses envers la classe ouvrière. Vous l'affirmez péremptoirement en vous arrachant si spontanément à vos multiples occupations pour venir consacrer un temps précieux à l'étude des questions qui nous préoccupent.

Vous apportez, l'influence de leur grande renommée pour le triomphe des justes mesures que le peuple ouvrier réclame, mais qui sont contestées trop souvent par ceux dont l'intérêt ou l'ignorance obscurcit le raisonnement. Vos décisions et votre parole pèseront d'un grand poids sur les opinions indécises et imposeront souvent silence aux critiques malveillantes et vaines.

Vous apportez une source de popularité plus grande vis-à-vis de la classe ouvrière à l'égard de nos organisations. Les chefs des mouvements neutres ont tellement craché leur mépris sur notre mouvement naissant qu'ils ont énervé le jugement de la foule: des milliers d'ouvriers bien intentionnés et excellents chrétiens sont dans le doute vague au sujet de la bonne foi de nos syndicats. Ils se demandent s'ils sont vraiment des institutions protectrices de la classe laborieuse. Leur cœur est avec nous, mais ils hésitent à prendre définitivement parti de se joindre à nous. La confiance qu'ils professent pour les institutions telles que les vôtres dissipera le nuage de préjugés qu'on a accumulé devant leurs yeux et nous les verrons venir grossir nos rangs et apporter à leur tour le concours de leur activité.

Vous apportez une forte influence sur les employeurs. Quand on saura que toutes nos communautés sont activement intéressées au succès des organisations ouvrières catholiques, il y aura immédiatement un courant de sympathie pratique qui se manifestera de la part des employeurs à notre égard. Les bons catholiques, parmi eux et ils sont nombreux, voudront aider au triomphe d'une cause que vous aurez considérée comme essentiels au maintien de la foi et de la paix sociale. Vous apportez une heureuse influence sur les pouvoirs publics. Notre législation sociale en est encore à ses débuts. Il y a des lois qui sont faites et qui ne semblent pas satisfaire aux légitimes demandes de la classe ouvrière, il y en a d'autres qui attendent comme non assez mûries, il y en a qu'on rejette comme anti-sociales et qui sont pourtant revendiquées par les syndicats confessionnels d'Europe.

Il y en a enfin d'existantes, et qui sont communément violées, comme le travail du dimanche. Votre appui par l'étude et la revendication des mesures nécessaires sur ce terrain produira des effets salutaires sur l'esprit de nos parlementaires et leur bonne volonté se laissera plus facilement incliner vers les concessions légitimes que le peuple réclame au nom de la justice sociale et des lois divines.

C'est ma conviction profonde, la formation de ce conseil supérieur du travail syndiqué catholique de Montréal marquera une période heureuse à l'avancement de notre Œuvre.

Nous allons joindre nos efforts pour faire triompher une cause chères à notre bon peuple.

Il aspire à la restauration de l'ordre chrétien dans le monde du travail, il réclame au nom de la morale et de la loi chrétienne que son travail soit justement rémunéré, que le bareme de son salaire soit établi d'une autre manière que par la loi de l'intérêt, les dures nécessités de la vie et l'âpre rivalité de la concurrence.

Il veut que la durée de son travail soit déterminée d'une autre manière que par la fièvre de la production.

Il veut être en mesure d'exercer son droit naturel d'association sans avoir à subir l'ostracisme de ceux qui ont tout intérêt à maintenir le travailleur dans l'isolement, afin qu'il soit toujours une proie facile à l'exploitation, n'étant pas appuyé et protégé par la force de la collectivité.

Il veut intégralement comme repos les jours que Dieu et l'Eglise lui accordent afin de refaire ses forces et voir au bien de son âme.

Il veut une législation protectrice de la morale, protectrice de sa santé, protectrice de sa vie, protectrice de son foyer.

Toutes ces réclamations et tant d'autres formeront l'objet de vos savantes études et ce que nous auront résolu unanimement. Nous le réclameront sans nous lasser et sans faiblir. Nous allons joindre nos efforts pour faire triompher une cause chère au Souverain Pontife et à nos Seigneurs les Evêques.

Il est de tradition fort ancienne dans l'histoire de notre pays que ce soit l'Eglise qui, dans les moments critiques, groupe le



peuple, l'éclaire sur ses destinées même matérielles et le conduise vers la conquête de ses libertés et de ses droits.

Elle n'a aucune raison de changer d'attitude, elle aurait moins de raison surtout sur le terrain social puisqu'elle en a reçu l'ordre formel de la part de son chef infallible.

Nous n'avons donc pas le droit d'abandonner à d'autres le soin d'appliquer le remède aux maux dont souffre la classe ouvrière.

C'est nous qui possédons la clef qui resoudra le problème social et c'est sur nos épaules que repose la responsabilité de son application. Nous travaillerons donc avec persévérance sous la direction de nos chefs vénérés à maintenir la bienfaisante action de l'Eglise dans notre province et à faire resplendir la lumière de ses enseignements au milieu des erreurs et des déviations des faux prophètes.

Ce sont là, nos vœux et nos ambitions, Monseigneur, et j'espère que grâce à la fidélité inviolable à votre personne et à la soumission entière à votre direction l'avenir pourra proclamer hautement que nous avons pleinement réussi. »

## ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

## Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc. POUR tous les âges et toutes les classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.  
 25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England.  
 22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Il va de soi que cette pièce magnifique fut souventes fois applaudie et que l'orateur reçut en reprenant son fauteuil une chaleureuse ovation.

Nous regrettons de ne pouvoir résumer les allocutions de tous nos distingués visiteurs. Tour à tour appelés à porter la parole, ils se sont acquittés de cette tâche délicate avec sincérité et grande finesse d'esprit. Fait notoire, tous les membres religieux du Conseil supérieur des syndicats sont de souche ouvrière ; le père ou le grand-père de chacun des membre était un cordonnier, un menuisier, etc... Les syndiqués ont été très prompts à souligner d'applaudissements ces marques de parenté sociale.

Les orateurs ont promis toute la coopération nécessaire au Conseil supérieur des syndicats catholiques.

Nous nous permettons de reproduire le résumé que donne la Semaine Religieuse de l'allocution de S. G. Mgr l'Archevêque. Comme toujours, les syndiqués catholiques ont écouté avec grande attention les remarques éloquentes du Père du syndicalisme catholique montréalais ; ils n'ont pas manqué d'y applaudir avec toute leur populaire sincérité.

« Invité à prendre la parole, après les membres du nouveau Conseil, Mgr l'Archevêque les remercie cordialement d'avoir accepté son invitation et il souligne l'importance de la collaboration qui s'annonce. Des professeurs, des directeurs de scolasticats, initiés depuis longtemps à la doctrine sociale de l'Eglise, des prêtres d'un jugement désintéressé et sûr, dont les études prolongées et approfondies ont élargi et du même coup précisé la pensée ; des ouvriers, pris par les soucis, toujours absorbants, parfois cruels, de chaque jour, qui n'ont eu ni le temps ni l'avantage de s'initier aux spéculations intellectuelles, mais riches de réflexion et de robustes bon sens, et qui vont apporter à cet échange d'idées le bienfait inestimable de la pratique quotidienne d'un métier et la connaissance pratique des milieux auxquels la doctrine doit s'appliquer, voilà des éléments sérieux de succès. Les idées vont subir la contre-épreuve de l'expérience.

En vérité, c'est un précieux développement qui s'ajoute à l'édifice déjà imposant de nos syndicats catholiques. A cet égard,



il est consolant de penser que ces syndicats grandissent normalement. Dans un centre industriel comme Montréal, où il faut compter près de deux cent mille ouvriers de métier, ils occupent une position importante. Cette place, ils l'ont conquise comme il convient, par une action lente et sûre. Il faut ajouter, si l'on veut être juste, que leur action a été bienfaisante, et il est utile de le redire à ceux dont les sympathies se réservent et sont encore trop timides. L'on se rappelle comment, dans un passé qui n'est pas si éloigné, nous avons, chaque printemps, la poussée du mal, devenu chronique, de la grève. Nos syndicats ont contribué pour une large part à la faire disparaître et à assurer la régularité et la sécurité du travail. Ce Conseil supérieur assurera à notre mouvement ouvrier plus de cohésion et aussi plus de puissance. Il nous préparera également des sociologues d'une compétence reconnue. Nous entrerons sans doute un jour plus résolument dans la voie de la législation sociale.

Nous avons des raisons de croire que nos hommes publics sont disposés à prendre, où ils les trouvent, les conseils techniques dont ils ont besoin. Ils disent parfois qu'ils cherchent en vain de notre côté des chefs qui s'imposent, qu'une longue et intelligente pratique des affaires ouvrières rend capables de préparer et au besoin de dresser un projet de loi. En cherchant bien, l'on pourrait peut-être trouver chez nous ce dont on a besoin.

Ce qui est sûr, c'est que nous tenons dans ce Conseil supérieur le moyen de cultiver les compétences que nous possédons et de les signaler à l'attention. Les pouvoirs publics savent aujourd'hui que les syndicats catholiques existent, qu'ils s'inspirent d'une doctrine éminemment utile à la société. Il nous appartient de ne pas accrédi-ter l'opinion que parmi les organisations qui prétendent servir la cause ouvrière, la nôtre est incapable d'offrir d'utiles collaborateurs. S'il y réussit, le Conseil supérieur nous aura rendu un précieux service. »

*A tous les syndiqués, nous  
souhaitons que cette  
année soit la plus  
heureuse de  
leur vie.*

*Thérien Frères* <sup>LIMITÉE</sup>  
Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, Montréal  
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)  
Tél. HARBour \*5288

# A l'occasion des fêtes



ES Fêtes invitent aux réjouissances dans toutes les familles. On reçoit les parents, les amis et l'hospitalité veut qu'on fasse des « politesses ».

Laissez-nous, camarades, vous prémunir contre le danger des boissons frelatées. Soyez en garde contre les vendeurs de liqueurs, hors la loi; ils distribuent des poisons morbides qui tuent le corps et l'esprit, et ils vous exposent à des représailles.

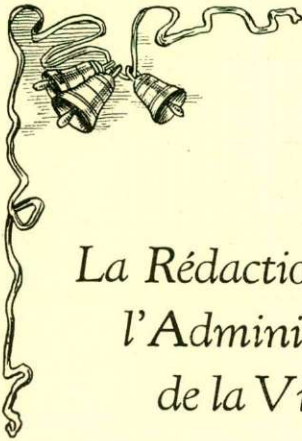
Pourquoi ne pas faire usage de nos bons vins de France ?

Nous avons un commerce autorisé et responsable dans notre province qui vend à des prix très modérés des vins légers de toute première qualité.

Ce devrait être là le breuvage des Fêtes de tous les hommes pondérés, il est sain, peu alcoolisé et ne conduit à aucun abus.

Accordez votre préférence aux bons vins légers de France !





*La Rédaction et  
l'Administration  
de la Vie Syndicale*

présentent à ses annonceurs et à  
ses lecteurs à l'occasion de la  
Noël et du Nouvel An ses  
voeux les plus sincères  
de bonheur et de  
prospérité.



# CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.

Directeur des Œuvres Sociales.

---

## 1re PARTIE

### LES CONVENTIONS COLLECTIVES. — APERÇUS HISTORIQUES.

---

(Suite)

#### AUX ETATS-UNIS (Suite)

---

L'évolution des idées se fait cependant, et le patronat s'achemine, tardivement mais par une progression constante vers la reconnaissance syndicale et les ententes collectives sans qu'il soit poussé par les horreurs de la lutte.

Un périodique social allemand, rapporte le résultat d'une curieuse enquête faite par une fédération syndicale de patrons de l'industrie du bâtiment pour connaître l'appréciation de ses 500 associations affiliées sur les conventions collectives. La fédération reçut 224 réponses qui se répartissent ainsi :

70 associations déclarent que c'est une « bonne » ou une « excellente » institution.

96 estiment qu'elle donne des résultats « satisfaisants ».

36 se prononcent en « faveur » sans enthousiasme.

6 disent que les résultats ne sont « pas mauvais ».

Une seule trouve l'expérience « déplorable ». <sup>3</sup>

Dans une conférence donnée à Bruxelles le 28 février 1927, au cours de journées sociales patronales, un industriel énumérait les résultats suivants d'une entente collective avec ses employés :

1. Son personnel était plus stable.
2. La qualité de l'ouvrage s'était améliorée.
3. Ses frais d'entretien du matériel avaient diminué.
4. Il éprouvait moins de déperdition sur la matière première.



5. La surveillance est devenue plus facile.
6. Les présences à l'ouvrage plus régulières.
7. Les ouvriers venaient plus volontiers exposer des suggestions d'amélioration.
8. Surtout il constatait l'accroissement de la confiance mutuelle.

Ce sont là des résultats appréciables que le contrat individuel dans la grande industrie ne peut enregistrer à son actif.

Le contrat individuel a engendré le mécontentement et le mécontentement a donné naissance à la critique à la mutinerie, à la malhonnêteté, au sabotage, en un mot au désintéressement total de l'ouvrier à la prospérité de l'industrie qui l'employait.

Les économistes l'ont bien compris : il y a maintenant parmi les partisans du libéralisme industriel, dit Hachin ; « des économistes plus sages, dont la doctrine se laisse vivifier par les faits et auxquels, n'échappent pas l'évolution actuelle qui semble nous conduire à la généralisation des contrats collectifs de travail.

Nous pourrions citer MM. Paul Beauregard et Paul Leroy-Beaulieu, comme étant de ceux-là, en nous référant à certains articles publiés par le premier dans le « Monde économique » du 16 juillet 1910 ; par le second dans « l'Économiste français ». Dans celui-ci M. Paul Beauregard écrit : « Le contrat collectif dont on parle beaucoup, depuis longtemps sans le définir, est *sans conteste*, l'un des éléments de l'équilibre futur de la bonne entente entre patrons et ouvriers ».

Le « Temps » (journal conservateur) disait au lendemain de la conclusion du contrat collectif des maçons parisiens : « Que ce contrat marquait un progrès incontestable dans les relations entre le capital et le travail. »<sup>4</sup>

Il serait oiseux d'exposer ici les critiques de détail que l'on a coutume de faire entendre à propos de ce mode de contrat.

Deux grands facteurs parlent en sa faveur et le feront incontestablement triompher dans les relations du travail :

---

<sup>2</sup> Georges André, avocat, « Les conventions collectives de travail », Bruxelles, 1911, p. 28.

<sup>3</sup> Le correspondant social politique, 12 février 1910.

### Le DROIT et le FAIT.

Le DROIT: il rend à l'ouvrier la liberté discrétionnaire de son embauchage et des conditions dans lesquelles il veut apporter le concours de son travail au succès d'une entreprise.

« La justice, disait Mgr Van Roey, Archevêque de Malines, à un Congrès d'industriels catholiques, la justice repose sur l'autonomie et sur l'indépendance de la personnalité humaine. »

Le procédé collectif rend à l'ouvrier cette autonomie et cette indépendance et il est à cause de cela souverainement respectable.

Il élimine la dure loi de l'offre et de la demande, qu'un industriel, M. Philippart, ancien maire de Bordeaux, qualifiait dans une conférence, de « monstruosité sociale ».

Il donne enfin à la société et à l'industrie une plus grande assurance d'ordre et de sécurité, qui sont les bases de la prospérité économique. Il n'y a pas que l'ouvrier qui soit affranchi d'une servitude par une convention collective, les industriels se voient eux aussi soulagés d'une concurrence meutrière et quelquefois déloyale qui peut compromettre les établissements les mieux assis. M. J. Hachin nous raconte comment dans l'industrie textile de Cambrai — Valenciennes<sup>5</sup> certain établissement trompait le public et se mettait par le fait même dans une situation très avantageuse pour pousser la concurrence.

Il était reconnu que les trames des tissus manufacturés devaient avoir, même largeur et mêmes dimensions. Or on découvrit tardivement que les tissus d'une fabrique avaient été sensiblement diminués. On constata de plus qu'elle y pratiquait le « truck system » c'est-à-dire, qu'une partie des salaires étaient acquittés par ses marchandises.

Une convention collective, signée le 12 septembre 1906 mit fin à ces procédés déloyaux, on établit des règles uniformes, avec commission mixte pour en surveiller l'application et ce fut l'assainissement de la lutte concurrentielle.

Le FAIT: les conventions collectives ne sont plus une théorie, elles sont d'un usage universel et seront le mode d'engagement de l'avenir.

---

<sup>4</sup> Hachin: déjà cité, pp. 466-467.

<sup>5</sup> J. Hachin: Le contrat collectif de travail: Mouvement social, Novembre 1910, p. 449.



Par les nôtres et  
pour les nôtres



**T**OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

**Dupuis Frères**  
*LIMITÉE*

LE MAGASIN DU PEUPLE



Gin Canadien  
*Melchers*  
**Croix d'or**

**F**abriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant ces années.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED  
MONTREAL



# Dow

Mûrie à point



Prime par la  
Force et par  
la  
Qualité